



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Cinq Juin, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS – LASCOURS, se sont réunis dans la Salle du Conseil de la MAIRIE, sur la convocation du 31/05/2019 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les CONSEILLERS MUNICIPAUX suivants :

Présents : ADAMIEC PN, ALLEMAND JC, BEAU C, CEZAR J, COSTA R, DUBOIS K, FIARD F, MILLOT M, TOULOUZE M.

Absents et excusés : AULERY L pouvoir donné à BEAU C,
BUET JC pouvoir donné à COSTA R

Absents : BOUXIN S
TOULOUZE A

Secrétaire de séance : DUBOIS Karine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

1. Admission en non-valeur

Le Trésorier propose d'admettre en non-valeur les factures d'eau non recouvrées sur la Commune. Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- Créance n°3016500231 pour un montant de 526,61 euros.
- Concernant la créance n°3595820531 d'un montant de 547,40 euros nous allons voir les raisons du non-paiement.

2. Compteurs Linky

Des habitants opposés à la pose d'un compteur Linky à leur domicile nous ont sollicités pour connaître la démarche légale à suivre afin d'obtenir gain de cause. Mme Villard- Bertin Céline, résidente sur la Commune, propose d'accompagner les gens dans cette démarche.

La Mairie va se rapprocher du syndicat d'électrification (SMEG) et des communes qui se sont opposées à la pose des compteurs, pour savoir si la démarche doit être collective ou individuelle.

3. Cours de danse

Deux résidents de la Commune, adhérents d'une association basée sur Nîmes, proposent de dispenser des cours de salsa, de rock et de kizomba ainsi que d'organiser des soirées sur Cruviers. Plusieurs propositions sont faites quant à la fréquence des séances et des soirées. Nous allons nous renseigner sur le statut de l'association, le public ciblé, les tarifs pratiqués et clarifier les conditions d'accès aux salles pour les cours et les soirées. Dans l'éventualité d'un accord, il est envisagé d'établir une convention entre l'association et la Mairie.

4. Création numéros de rues à Lascours

- N°580 sur la parcelle de M. OSET Montée de Lascours
- N°16 chez M. QUET Chemin des Coustadas

5. Congés d'été

Le Maire et la secrétaire seront en vacances les semaines 32,33 et 34

Joel GEREVINI sera en vacances les semaines 31,32 et 33

Durant l'absence du Maire, son 1^{er} Adjoint, Rémy COSTA, assurera l'intérim.

Pour pallier l'absence de notre agent communal nous allons demander un personnel auprès de l'Agglo d'Alès pour assurer le petit entretien : arrosage, poubelles, petit débroussaillage...Si cette option n'est pas possible, nous prendrons une personne compétente en intérim pour un mois. Cette dernière devra obligatoirement posséder le CACES pour conduire le tracteur ; le cas échéant elle n'utilisera que le véhicule communal.

Nous privilégierons les candidatures de résidents majeurs sur la commune.

6. Plan Local d'Urbanisme

La date d'échéance pour le contrôle de légalité du PLU étant fixée au 04/06/2019 ce dernier est définitivement non opposable.

7. Situation finances

Côté fonctionnement nous sommes dans les prévisions de dépenses et de rentrées. Concernant les investissements, en plus de ceux déjà prévus, il reste environ 95 000 euros, sachant que le solde de la RD18 sera aux alentours de 50 000 euros. Il reste donc environ 45 000 euros à investir d'ici la fin de l'année. Entre le toit des écoles, les fenêtres du château et l'enrochement de la montée de Lascours, les investissements sont quasiment clos pour l'année.

8. Situation travaux Route des Vignerons

Sur les 410 000 euros de factures prévues, 360 000 euros ont déjà été réglés. Il faut attendre le règlement de la dernière facture pour demander les subventions (100 000 euros DETR, 150 000 euros département) et la TVA sera reversée l'année prochaine (80 000 euros environ).

9. SMTBA

Nous devons passer une convention de transfert de compétence de la Commune au SMTBA pour permettre la mise à disposition de l'abribus de Lascours.

Le SMTBA nous réclame 200 euros pour la maintenance de nos deux arrêts de bus matérialisés. Nous allons nous rapprocher d'eux pour savoir ce qui est inclus dans ce contrat de maintenance.

10. Sortie Ados

Comme chaque année, une sortie va être organisée pour le dernier weekend du mois d'août. Une enveloppe budgétaire de 1200 euros est attribuée à cet effet.

11. Subvention Association : Accros du Rock

Compte tenu de la bonne saison de Lalie et Alexandre pour la place de qualification au championnat de France, avec l'ambition d'accéder au « TOP FIVE France », nous décidons, à leur demande, de contribuer au financement des déplacements et des costumes à la charge des parents. La Mairie leur accorde une subvention de 300 euros en signe de soutien.

Si d'autres enfants mineurs de la Commune pratiquent une activité de haut niveau, nous les invitons à se faire connaître afin d'être eux aussi aidés financièrement.

12. Subvention Association : APE

Afin de soutenir les bénévoles de l'APE toujours impliqués dans les actions en direction des enfants, nous accordons une subvention de 1800 euros.

13. Subvention Association : Club de Foot

Compte tenu de leur bonne saison nous leur accordons une subvention de 3000 euros.

14. Terrain de M. GENNARI à Lascours

M. GENNARI rétrocède à la commune une parcelle de 340 m² à Lascours pour la réalisation d'un parking. Une convention sera établie entre les deux parties, M. GENNARI se réservant le droit d'émettre son avis quant au choix du revêtement.

L'évacuation de sa piscine passant sur la parcelle, nous prenons en charge la réinstallation de la vidange pour un montant de 5800 euros.

15. Travaux cœur de Lascours

Des devis sont en cours pour le revêtement de la traversée de Lascours. Les travaux seraient réalisés sur le budget 2020 (deuxième semestre).

16. Talus montée de Lascours

Plusieurs devis ont été établis pour l'engraissement du talus et seront étudiés à la prochaine commission urbanisme. Les travaux sont prévus pour novembre.

17. Questions diverses

Fête votive : La vente d'alcools forts sera stoppée à partir de 2h et la musique s'arrêtera à 3h.

La séance est levée à 22h20